



TROPHÉE DES ECOLES DE GOLF 2020 DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPE MIXTE ET CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPE ESPOIRS

FINALE date et lieu à déterminer

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE 2020

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales sur le Vade-mecum Sportif 2019 et ensuite 2020 dès sa parution. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS :

Epreuves ouvertes aux clubs du département des Pyrénées Atlantiques.

Les clubs s'engagent à recevoir gratuitement les équipes extérieures. De plus chaque club participant s'engage dans les années à venir à recevoir au moins une fois la finale.

Un Club ne peut engager qu'une équipe dans un même trophée.

Plusieurs clubs peuvent composer une « équipe d'alliance » dans le Trophée pour aider un club n'ayant pas le potentiel pour aligner une équipe complète (avenant Navarrenx en annexe)

POUR LES MEMBRES DES ÉQUIPES :

Les joueurs doivent :

- être licenciés FFG de l'année en cours dans le club du département des **Pyrénées Atlantiques** qu'ils représentent.
- avoir envoyé à leur club de licence, avant la date limite d'inscription du 1^{er} tour, un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du golf.

Un joueur ayant joué pour le Trophée Ecoles de Golf dans une équipe d'un club, ne pourra pas jouer, dans la même saison dans une équipe d'un autre club.

II – FORME DE JEU du Trophée des Ecoles de Golf

Les équipes seront mixtes et comporteront 7 **joueurs et joueuses**. Elles sont composées de 2 catégories :

- Une catégorie composée de 3 joueurs ou joueuses U 14 (nés en 2006 ou 2007)
- Une catégorie composée de 4 joueurs ou joueuses U 12 (nés en 2008 et après)

Chaque équipe devra présenter un minimum 2 filles par équipe.

Les parties se jouent en simples match play brut, sur 18 trous pour les U 14 (marques jaunes, rouges pour les filles) et sur 9 trous pour les U12 (marques bleues, rouges ou violettes si elles existent pour les filles). Il est souhaitable que les distances des marques citées précédemment correspondent aux recommandations de longueur des terrains préconisées dans le vademécum, copie en annexe.

L'ordre de jeu des simples se fait dans l'ordre croissant des index arrondis. A index arrondi égal, l'ordre de jeu sera au choix du capitaine.

Si un joueur ou une joueuse U 12 joue dans le champ des U 14 il ou elle jouera 18 trous en partant des marques de départ des U14. Si un joueur U 14 joue dans le champ des U 12, cette partie sera considérée gagnée par le U 12.

Chaque match gagné rapporte 1 point à son équipe, chaque match partagé ½ point.

Si une équipe est incomplète, elle perd le ou les derniers matches de la catégorie de ou des manquants.

Dans le cas où une équipe se présenterait avec une seule fille le score final de cette équipe sera diminué d'un point, le score de l'équipe adverse sera crédité d'un point.

Dans le cas où une équipe se présenterait sans aucune fille, le score final de cette équipe sera diminué de 2 points, le score de l'équipe adverse sera crédité de 2 points.

- **PHASE DE QUALIFICATION :**

- **Zone côte Basque 1^{ère} Division :**

- Arcangues -- Biarritz -- Chantaco —Chiberta-- La Nivelle -- Makila

- **Zone Béarn :**

- Idron – Pau Artiguelouve – Pau GC – Salies de Béarn—Navarrenx*

Dans division BEARN, chaque équipe rencontrera toutes les autres équipes en matches aller-retour.

Dans la division « Côte Basque », il n'y aura pas de matches aller-retour, les lieux de rencontre seront inversés l'année suivante

Les matches de qualification se dérouleront sur la période de janvier à mai 2020.

Départage : Le Classement se fait en comptabilisant les points des rencontres (1 point par rencontre gagnée ½ point par rencontre partagée). En cas d'ex æquo pour le classement final de la qualification, les équipes seront départagées en comparant la différence entre le nombre de matchs gagnés et de matchs perdus. Si l'égalité persiste, le résultat des rencontres des deux équipes concernées sera pris en compte, puis le tirage au sort.

Forfait : Le club forfait sur un match, perd ce match 7 à 0 et ne peut accéder à la phase finale.

- **PHASE FINALE :**

La première équipe de la D1 de la Côte Basque rencontrera la première équipe de la division Béarn pour le titre.

Pour la phase finale **aucun match ne pourra être partagé**, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps le gagne, sauf si le résultat final du match est déjà acquis par une équipe.

- **VALABLE POUR LES 2 PHASES :**

- **Note 1 :** Les capitaines remettront **la feuille d'ordre de jeu** au plus tard 15 minutes avant le départ.
 - **Note 2 :** **L'index** pris en compte pour l'ordre de jeu des simples sera celui de l'équipier à la veille de chaque épreuve tel que figurant dans Fléole à cette date.
 - **Note 3 :** Si un équipier figurant sur la feuille d'ordre de jeu est **absent au départ**, l'équipier suivant prend sa place, le dernier match de la catégorie est perdu.

III – FORME DE JEU du Trophée Espoirs de la Côte Basque

Les équipes seront mixtes et comporteront 4 joueurs et joueuses U12 (nés en 2008 et après)

Il est recommandé d'intégrer au minimum un U10 (né en 2010 et après)

Chaque équipe devra présenter un minimum 1 fille par équipe.

Les parties se jouent en simples match play brut, sur 9 trous (marques bleues, rouges ou violettes si elles existent pour les filles). Il est souhaitable que les distances des marques citées précédemment correspondent aux recommandations de longueur des terrains préconisées dans le vadémécum, copie en annexe.

L'ordre de jeu des simples se fait dans l'ordre croissant des index arrondis. A index arrondi égal, l'ordre de jeu sera au choix du capitaine.

Les matches de qualification se dérouleront sur la période de janvier à mai 2020.

Départage : Le Classement se fait en comptabilisant les points des rencontres (1 point par rencontre gagnée ½ point par rencontre partagée). En cas d'ex æquo pour le classement final de la qualification, les équipes seront départagées en comparant la différence entre le nombre de matchs gagnés et de matchs perdus. Si l'égalité persiste, le résultat des rencontres des deux équipes concernées sera pris en compte, puis le tirage au sort.

Forfait : Le club forfait sur un match, perd ce match 4 à 0 et ne peut accéder à la phase finale.

- **PHASE DE QUALIFICATION :**
Zone côte Basque 1^{ère} Division :
Arcangues 2 - Biarritz 2 – Chantaco 2 – Chiberta 2 - La Nivelle 2 - Makila 2

Elles se disputeront en matches aller uniquement sur même calendrier que le Trophée des Equipes 1
Les lieux de rencontre seront inversés l'année suivante.

- **PHASE FINALE :**

Les deux premières équipes de la qualification se rencontreront pour le titre

Pour la phase finale **aucun match ne pourra être partagé**, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps le gagne, sauf si le résultat final du match est déjà acquis par une équipe.

Un joueur U12 engagé en équipe Espoir ne pourra jouer qu'une seule fois en équipe 1 sinon il ne pourra plus revenir en équipe Espoir.

Un joueur U12 de l'équipe 1 ne pourra pas jouer qu'une fois en équipe Espoir sinon son équipe sera pénalisée d'un point crédité à l'autre équipe lors de la rencontre suivante.

IV – INSCRIPTIONS

- **DATE LIMITE DE CONFIRMATION D'INSCRIPTION :** 31 décembre 2019 auprès du Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques par E-mail : ffgolf64.sportif@gmail.com .

V – TABLEAU DES RENCONTRES

Les qualifications auront lieu suivant le calendrier sur le terrain de l'équipe qui reçoit. Le club qui reçoit, **fixera en accord avec l'équipe visiteuse**, le jour et les heures de départ.

Un tableau des rencontres mensuel avec les dates et lieux sera proposé par le Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques.

Finale : la finale se jouera un dimanche du mois de mai ou juin 2020 sur un parcours à déterminer.

Les résultats seront centralisés auprès du Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques par E-mail : ffgolf64.sportif@gmail.com

V – COMITE DE L'EPREUVE

Un représentant de chaque club participant et un représentant du Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques font partie du Comité de l'épreuve.

Pour des raisons de force majeure ou en cas de situation imprévue, le Comité de l'Epreuve peut décider de modifier tout ou partie du présent règlement.

Il en sera de même si le règlement du Trophée Espoir demande une adaptation.

VI – PRIX

Un Trophée sera remis à l'équipe gagnante de chaque de chaque compétition (Trophée et Espoirs). Des prix seront attribués par le Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques aux équipes finalistes des deux Trophées.